

Règlement catégorie « Professionnels »

EPREUVE DE VITESSE DES LAVEURS DE VITRES

PREAMBULE : Tout candidat se doit d'être équipé d'EPI (Equipement de Protection Individuelle). Exemple : chaussures de sécurité.

1. COMPETITEURS

- Le concours de vitesse des laveurs de vitres, catégorie « professionnels » est ouvert à tous les salariés des entreprises de propreté et services associés,
- Aucun droit d'entrée ne peut être demandé aux compétiteurs.

2. INSCRIPTIONS

Les professionnels doivent s'inscrire auprès du SPENRA. Les inscriptions ne sont pas limitées en termes de compétiteurs.

3. VITRE

- Le concours de vitesse se déroulera sur un portique se composant de 3 vitres de verre mesurant chacune 1143 mm x 1143 mm avec un rebord inférieur de 5 cm,
- Le portique se situera à la hauteur normale d'un homme debout,
- Une seule face est à nettoyer,
- Une zone libre de 5 mm de chaque côté, et sur la partie supérieure de la fenêtre sera permise (délimitée éventuellement par un ruban adhésif). Les gouttes, souillures ou taches dans cette zone ne seront pas pénalisées,
- Chaque compétiteur commencera avec des fenêtres propres,
- Le rebord inférieur de 5 cm ne s'essuie qu'avec un chiffon ou le doigt ou la raclette.

4. OUTILS DU CONCOURS

Voici la liste des utiliser à utiliser lors des éliminatoires et de la finale régionale :

- Mouilleurs à vitres de 35 cm,
- Raclettes à vitres avec manche comportant une barrette caoutchouc de 30 cm,
- Seaux à eau de 12 litres minimum.

Aucune raclette ou mouilleur à tête pivotante n'est acceptée tout comme d'éventuels outils conçus spécifiquement pour le concours.

Pendant les épreuves :

- Le seau fourni contiendra la quantité d'eau nécessaire,
- La dose de détergent sera déterminée par le jury,
- Les compétiteurs devront utiliser uniquement les outils prévus et fournis sur le lieu de la compétition,
- En cas de demande, un nouveau caoutchouc pourra être fourni.

5. ORDRE DE PASSAGE

L'ordre de passage des candidats sera déterminé par le tirage au sort des dossards :

- Le tirage au sort des dossards aura lieu en public au début de la compétition,
- Aucun échange de dossard n'est possible.

6. ATTITUDE DE DEPART

- Les compétiteurs commenceront avec une raclette dans une main et un mouilleur dans l'autre,
- Les outils ne devront pas être en contact avec la fenêtre.

7. ENTRAÎNEMENT

Pendant les phases d'entraînement, les outils seront mis à la disposition des candidats.

8. ARBITRAGE

- Les compétiteurs seront jugés derrière la vitre par deux arbitres et un chef arbitre formés à ce règlement,
- Deux arbitres chronométreront,
- Le chef arbitre relèvera les temps et les pénalités et surveille la bonne exécution du contrôle et de l'arbitrage.

9. CHRONOMETRAGE

- Le candidat donne le « top » départ,
- Le « top » arrivée est donné par le candidat,
- Le temps officiel sera obtenu en faisant la moyenne des temps enregistrés par chronomètres de l'ensemble des arbitres auquel viendra s'ajouter les éventuelles pénalités.

10. PENALITES

- Toutes taches ou souillures de moins de 7 cm de longueur = 1 seconde par faute,
- Toutes taches ou souillures de plus de 7 cm de longueur = 2 secondes par faute,
- Non mouillage partiel de la vitre = 2 secondes par faute.

11. DISQUALIFICATION

Les candidats seront purement exclus du concours et disqualifiés en cas de :

- Modification des outils,
- Incapacité à laver les trois vitres,
- Attitude négative (mauvais esprit, gestes déplacés...),
- Grossières erreurs,
- Jet des outils pendant l'épreuve,
- Non mouillé sur toute la largeur d'une vitre,
- Tricherie.

12. COMPORTEMENT, FAIR-PLAY ET RESPECT

La participation au challenge implique un comportement respectueux, loyal et courtois de la part de l'ensemble des participants, accompagnateurs et équipes.

Sont strictement interdits durant toute la durée de l'événement :

- Tout propos ou comportement injurieux, diffamatoire, discriminatoire ou incitant à la haine,
- Toute forme de harcèlement, de provocation ou d'agressivité (physique ou verbale) envers d'autres candidats, le jury, les organisateurs ou le public,
- Le non-respect délibéré du matériel, des consignes de sécurité ou des décisions des arbitres et jurys.

Sanctions

En cas de manquement à ces règles de bienséance, l'organisation se réserve le droit de prononcer, selon la gravité des faits et sans préavis :

1. Un avertissement formel,
2. Une pénalité de points ou un retrait de privilèges dans le cadre de la compétition,
3. La disqualification immédiate du candidat, sans possibilité de recours ni de dédommagement.

13. FRAIS DE DEPLACEMENT

Les frais de déplacement à la Maison des Métiers de la Propreté à Lyon sont à la charge exclusive des candidats ou des sociétés.